



Source: ici.radio-canada.ca

Consultation publique concernant le secteur Assomption Sud – Longue Pointe

Par:
Marie-Chantal Vincent
Présidente, ÉCOsystéMIE
et
Laurent Howe
Président – Howe urbanisme

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation menée par
l'Office de consultation publique de Montréal

Présenté le 28 avril 2019

Table des matières

| | |
|--------------------------------|---|
| Mise en contexte | 3 |
| Perspectives à long terme..... | 4 |
| La norme ISO 14001..... | 7 |
| La symbiose industrielle..... | 8 |
| Conclusion..... | 9 |

Mise en contexte

Visée par une densification de l'emploi en lien avec le domaine de la logistique (OCPM, 2016), la nouvelle réglementation autorise dans ce secteur l'implantation d'industries, de bureaux, de commerces, d'équipements collectifs ou institutionnels.

Ceci dit, le quartier Assomption Sud a fait l'objet d'importants projets d'investissement. Parmi ceux-ci, l'amélioration des accès au port de Montréal, inscrit au Programme triennal d'immobilisations (PTI)2017-2019, est réalisé conjointement entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec (MTMDET).

Cependant, plusieurs aspects n'ont pas été mis en place, notamment suite à l'opposition de citoyens riverains au site. L'implantation possible d'un site dédié au transbordement ferroviaire, à l'emplacement de l'ancienne fonderie Canadian Steel, a généré une grande résistance dans la population, notamment dans le secteur de Viauville. Différents aspects du projet, comme le prolongement du boulevard Assomption entre l'avenue Hochelaga et Notre-Dame, n'ont finalement pas vu le jour.

Or, il apparaît qu'une approche différente dans l'implantation industrielle aurait pu contribuer à calmer ces appréhensions. Il est de notre point de vue qu'en plus d'intégrer des normes environnementales au développement du site, une meilleure intégration des usages pourrait permettre une meilleure cohabitation entre les activités de transbordement et les populations riveraines du site.

Perspectives à long terme

L'approche habituelle, en matière de développement industriel, consiste à séparer les industries des usages résidentiels et commerciaux. Comme la plupart des sites industriels à travers le Québec, le secteur Assomption Sud se démarque par son ambiance peu accueillante, l'absence d'aménagements durables ainsi qu'une ségrégation marquée des usages.

Certains, à travers le Québec, ont choisi d'innover par rapport à ce qui existait déjà, en insérant des composantes de transport durable, des parcs et des pistes cyclables à travers leurs sites industriels. C'est notamment le cas du projet de l'Innoparc Albatros à Saint-Eustache. Le site a été acquis par la municipalité, qui se réserve le droit de vendre les terrains à la pièce aux promoteurs qui font part de leur intérêt à s'installer.



Un plan du site de l’Innoparc Albatros. Le site est entouré d’une large bande végétalisée et comprend un parc avec une noue drainante (Ville de Saint-Eustache, 2019).

Néanmoins, ces avancées se font de nouveau dans une perspective de séparation des usages. Cela fait en sorte que les secteurs industriels se retrouvent systématiquement avec les mêmes problèmes: une absence d’usage le soir et les fins de semaine, une trame peu conviviale aux marcheurs ainsi qu’un site propice aux activités dangereuses hors des heures de travail.

De plus en plus, la plupart des industries modernes ne causent désormais peu, sinon plus aucune forme de pollution. Dans de nombreux secteurs, comme ceux de l’intelligence artificielle, de la pharmaceutique ou même de plusieurs secteurs manufacturiers, on constate que les secteurs industriels sont séparés des autres secteurs sans qu’elles ne causent les raisons de leur séparation à l’origine.



La Cité de la Biotech, à Laval, n'a aucune raison d'être séparée des autres secteurs d'activité de la ville. (Photo: Cité de la Biotech, 2019)

Justement, dans le domaine de la logistique, les perspectives d'avenir sont extrêmement intéressantes. Notamment, il est question d'automatiser et d'électrifier complètement le secteur de la logistique au courant des prochaines années, éliminant l'essentiel de la poussière et du bruit qui peut y être généré.

C'est pourquoi nous souhaitons amener la perspective de penser l'approche et le développement du secteur Assomption Sud en tenant compte des nombreux changements qui surviendront au courant des vingt prochaines années. On peut s'attendre à ce qu'ils soient nombreux, notamment dans le domaine logistique. Vingt ans, pour une ville, c'est demain.

La norme ISO 14001

Nous suggérons la mise en place d'un système de management environnement (SME) de type ISO 14001 (ZAC), qui nous apparaît essentiel pour assurer la pérennisation de la qualité environnementale de ces espaces (BNQ, 2019).

La norme agit comme un cadre de référence pour les gestionnaires. Elle leur permet de structurer les actions autour d'une politique environnementale par une organisation assurant la prise en compte de l'environnement dans un processus d'amélioration continue à tous ses niveaux de fonctionnement.

Notamment, elle permet de guider la gestion de la planification sur les aspects environnementaux ainsi que la mise en place d'objectifs et de cibles vérifiables. Aussi, elle permet la mise en oeuvre et le suivi de l'application de la norme et offre des moyens de contrôle par différentes parties prenantes. En ce sens, la norme ISO 14001 peut servir d'outil de référence pour la prise de décision quant aux orientations à adopter pour le secteur Assomption Sud.

La symbiose industrielle

Le principe de la symbiose industrielle repose sur une forme de courtage pour rassembler les entreprises dans des collaborations innovantes, permettant de trouver des manières d'utiliser les déchets de l'une comme matières premières d'une autre. Le mot « symbiose » est habituellement associé à des relations dans la nature, où deux espèces ou plus échangent des matières, de l'énergie ou de l'information d'une manière mutuellement bénéfique.

Une coopération locale ou à plus grande échelle en symbiose industrielle peut réduire les besoins en matières premières vierges et en élimination de déchets, permettant ainsi de boucler la boucle de matières – un aspect fondamental de l'économie circulaire et un moteur de la croissance verte et de solutions éco-innovantes. Cela permet également de réduire les émissions et l'utilisation d'énergie ainsi que de créer de nouvelles sources de revenus.

Ce principe rejoint celui de l'écologie industrielle, qui est une notion et une pratique récente du management environnemental visant à limiter les impacts de l'industrie sur l'environnement. Fondée sur l'analyse des flux de matière et d'énergie, l'écologie industrielle cherche à avoir une approche globale du système industriel en le représentant comme un écosystème et à le rendre compatible avec les écosystèmes naturels.

Conclusion

Le projet de l'Arrondissement pour le secteur Assomption Sud – Longue Pointe offre de nombreuses opportunités pour les citoyens de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Nos organismes se sont penchés avec un grand intérêt sur la documentation afférente au projet. Plusieurs autres points de réflexion ou d'analyse auraient pu être présentés dans ce mémoire.

Nous soulignons notre intérêt à poursuivre, dans les prochains mois et les prochaines années, la participation et l'échange avec les différents acteurs impliqués dans le projet.

Nous souhaitons remercier les promoteurs du projet, lesquels ont fait preuve d'une grande ouverture aux avis des concitoyens. Nous tenons à remercier également l'Office et ses commissaires, pour leur écoute et leur professionnalisme, ainsi qu'à tout le personnel qui a permis le déroulement de cette consultation. Nous saluons l'ouverture et la proactivité de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans ce projet, afin d'offrir à la communauté de l'est de Montréal cette opportunité unique de bâtir, pour l'avenir.

Médiagraphie

Bureau de la normalisation du Québec (2019) *La norme ISO 14001*. Récupéré le 12 avril 2019 de : <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/environnement/iso-14001.html>

Office de la consultation publique de Montréal (OCPM). [s.d.]. *PPU Assomption Nord*. [En ligne]. Récupéré le 12 février 2017 de <http://ocpm.qc.ca/assomption>

Ville de Laval (2019) *Cité de la Biotech*. Récupéré le 20 avril 2019 de : <https://www.citebiotech.com/>

Ville de Montréal. (2017). *Programme Triennal d'immobilisations 2017-2019*. Récupéré le 12 février 2017 de : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/pti_2017-2019_fiche_detaillees.pdf

Ville de Saint-Eustache (2019) *L'Innoparc Albatros*. Récupéré le 14 avril 2019 de : <https://www.saint-eustache.ca/affaires/innoparc-albatros>